



Resolution

der Mitgliederversammlung des Trinationalen Atomschutzverbandes TRAS
Brugg (CH), 24. Juni 2014

Das ENSI schützt die AKW-Betreiber: Bundesrat soll ENSI und ENSI-Rat personell erneuern *(Version française au verso)*

Wir, die versammelten Vertreterinnen und Vertreter des Trinationalen Atomschutzverbandes (TRAS), der über 100 Städte und Gemeinden im mutmasslichen Katastrophengebiet schweizerischer und elsässischer Atomkraftwerke vereinigt, sind tief beunruhigt über die schwachen Leistungen des Eidgenössische Nuklearsicherheitsinspektorats (ENSI).

1. Dem ENSI-Motto „Safety first“ wird nicht nachgelebt.

Sicherheitsstandards – zum Beispiel zur Erdbebensicherheit – werden vom ENSI verwässert. Das ENSI wählt die Parameter stets so, dass ein Weiterbetrieb alter Atomanlagen möglich bleibt.

Das ENSI lässt zu, dass die eigenen Auflagen ignoriert werden.

Am 17. Juni 2013 erklärte Bundesrätin Doris Leuthard im Parlament: *„Was das Kernkraftwerk Mühleberg betrifft, hat das ENSI das Langzeitbetriebskonzept für dieses Kernkraftwerk geprüft und im Hinblick auf einen Weiterbetrieb bis 2022 umfassende Nachrüstungen gefordert, die bis zum Jahr 2017 umzusetzen sind.“*

Am 30. Oktober 2013 erklärte die Betreiberin BKW, sie werde diese Auflagen nicht umsetzen und Mühleberg trotzdem bis 2019 weiterbetreiben. Das ENSI hat bis dato nicht widersprochen.

2. Der Schutz des Trinkwassers ist nicht gewährleistet.

Die Auswirkungen eines Atomunfalls vom Typ Fukushima werden auch drei Jahre nach dem Unfall in Japan noch immer „weiter untersucht“. Massnahmen an der Quelle, zB. Restwasserbecken und Filtrieranlagen auf den AKW-Geländen, werden vom ENSI nicht in Betracht gezogen. Ein Unfall mit Austritt von Radioaktivität wie in Fukushima würde für Bevölkerung und Wirtschaft jahrelang zu unzumutbaren Einschränkungen führen.

3. Das ENSI wiegt die Öffentlichkeit in falscher Sicherheit.

Wenn ENSI-Direktor Hans Wanner sagt: „die Schweizer Kernanlagen sind sicher“ (zB. Interview vom 31. Oktober 2011 auf www.ensi.ch), verschweigt er das Restrisiko. In den letzten 40 Jahren sind bei 435 in Betrieb stehenden Reaktoren 5 Kernschmelzen aufgetreten, was eine Katastrophenwahrscheinlichkeit von 1,15 Prozent pro Reaktor ergibt oder bei 7 Reaktoren (CH inkl. Fessenheim) zu einer Unfallwahrscheinlichkeit von 8 Prozent. Das ENSI ignoriert diese Fakten und stützt sich weiterhin auf realitätsfremde probabilistische Sicherheitsanalysen ab.

Wir bitten den Bundesrat als Wahl- und Aufsichtsbehörde (Artikel 18 Abs. 2 ENSIG), zur Wiederherstellung des Vertrauens und angesichts der immensen Folgen eines jederzeit möglichen Atomunfalls

- **seine gesetzgeberischen, aufsichtsrechtlichen und personellen Kompetenzen wahrzunehmen. Das deklarierte ENSI-Aufsichtsziel (Hans Wanner: „Safety first“) darf nicht länger ignoriert werden. Die Führung des ENSI und der ENSI-Rat müssen personell erneuert werden, damit der gesetzliche Auftrag, der „Schutz von Mensch und Umwelt vor den Gefahren der Kernenergie“ (Artikel 1 KEG) gewährleistet ist.**
- **Angesichts der Alterung der Atomkraftwerke und der dadurch steigenden Risiken sind die Restlaufzeiten so festzulegen, dass 40 Betriebsjahre nicht überschritten werden.**
- **Die Verwässerung der Sicherheits-Bestimmungen bei Erdbeben, Überflutung oder Flugzeugabstürzen ist nicht länger zuzulassen.**



Résolution

de l'Assemblée générale de l'Association Trinationale de Protection Nucléaire ATPN
Brugg (CH), 24 juin 2014

L'IFSN protège les exploitants des centrales nucléaires : les membres de l'IFSN et son conseil doivent être renouvelés par le Conseil fédéral

(Deutsch Rückseite)

Nous, représentant(e)s de l'Association Trinationale de Protection Nucléaire (ATPN), association regroupant plus de 100 villes et communes de la zone présumée sinistrée en cas d'accident majeur sur les sites nucléaires suisses et alsacien, et réunis ce jour en assemblée générale, nous déclarons vivement préoccupés par les contre-performances de l'Inspection Fédérale de la Sécurité Nucléaire (IFSN).

1. La devise de l'IFSN "La sécurité avant tout" n'est pas suivie de faits.

L'IFSN adopte une attitude laxiste vis-à-vis des normes de sécurité - relatives par exemple à la parasismicité des ouvrages. Elle définit les paramètres de ces normes de sorte à permettre une poursuite de l'exploitation des sites nucléaires les plus âgés.

L'IFSN ferme les yeux lorsque ses propres exigences ne sont pas mises en application.

Le 17 juin 2013, la conseillère fédérale Doris Leuthard témoignait devant le parlement : "En ce qui concerne la centrale nucléaire de Mühleberg, l'IFSN a soumis cette centrale à un examen du concept d'exploitation à long terme de l'exploitant. Elle a ainsi conditionné la poursuite de l'exploitation de la centrale jusqu'en 2022 à la réalisation de travaux de rééquipement qui doivent être achevés d'ici 2017."

Le 30 octobre 2013, l'exploitant de Mühleberg, BKW, déclarait que ces exigences ne seraient pas mises en application, et que malgré tout la centrale Mühleberg serait exploitée jusqu'en 2019. Il n'y a eu absolument aucune réaction de l'IFSN jusqu'à ce jour.

2. La protection de l'eau potable n'est pas garantie.

Les conséquences d'un accident nucléaire majeur de type Fukushima font toujours l'objet d'études trois ans après la catastrophe. Mais l'IFSN ne tient pas compte de mesures à la source, telles que des bassins d'eau résiduelles et des installations de filtration sur le terrain des centrales. Pourtant l'impact d'un accident avec dissémination de radioactivité comme à Fukushima serait tout simplement insupportable pour les populations et pour l'économie, et ce pour des décennies.

3. Le public est maintenu dans un mensonge sécuritaire par l'IFSN.

Lorsque le Directeur de l'IFSN, Hans Wanner, affirme : "les centrales atomiques suisses sont sûres" (par ex. dans l'interview du 31 octobre 2011 sur www.ensi.ch), il passe impunément sous silence le risque résiduel. Ces 40 dernières années, sur les 435 réacteurs en service dans le monde, il y a eu 5 fusions du cœur, ce qui porte la probabilité d'un accident majeur à 1,15 pourcent par réacteur ou pour 7 réacteurs spécifiques (en Suisse et y-compris ceux de Fessenheim) à une probabilité d'accident de 8 pourcents. L'IFSN fait mine d'ignorer ces faits ainsi que les sources d'erreur de ses calculs probabilistes.

Nous demandons au Conseil fédéral de jouer son rôle d'autorité de nomination et de surveillance (article 18 alinéa 2 LIFSN), afin de rétablir la confiance et, au regard des énormes conséquences d'un accident nucléaire susceptible de se produire à tout moment, d'appliquer les mesures suivantes :

- **Faire valoir ses compétences en matière législative, de surveillance et de nomination. L'objectif déclaré de l'IFSN (Hans Wanner "La sécurité avant tout") ne doit plus être foulé au pied. Les membres de la direction de l'IFSN et le conseil de l'IFSN doivent être renouvelés, afin de respecter la loi sur l'énergie nucléaire qui vise à "protéger l'homme et l'environnement des dangers qui y sont liés"**
(article 1 LENu).
- **Au regard du vieillissement des centrales nucléaires et considérant les risques croissants inhérents à ce vieillissement, définir les dates de désaffectation de ces centrales de sorte à ne pas dépasser 40 ans d'exploitation.**
- **Exiger que cesse le laxisme ambiant qui est actuellement de mise autour des normes de sécurité en matière de sismicité, d'inondation ou de chutes d'avion.**